

SÉANCE DU COMITÉ SYNDICAL DU JEUDI 20 DÉCEMBRE 2018

2018-77 BUDGET PRINCIPAL : CONTRAT DE PRET

L'an deux mille dix-huit, le jeudi 20 décembre, le comité du syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique, dûment convoqué à cet effet par courriel du 13 décembre 2018, s'est réuni dans les locaux du SYDELA (44), sous la présidence de Bernard CLOUET, Président en exercice.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 24

Délégués présents : 21

Votants : 20

Titulaires présents :

Monsieur Bernard CLOUET, délégué du collège électoral du Pays de Pontchâteau et de Saint Gildas des Bois
Monsieur Jean LOUËR, délégué du collège électoral du secteur de Derval
Monsieur Gérard ENSAULT, délégué du collège électoral de la Vallée de Clisson
Monsieur Bernard MACE, délégué du collège électoral de la presqu'île de Guérande Atlantique
Monsieur Jean-Luc LE GAL, délégué du collège électoral de la région Nazairienne et de l'Estuaire
Monsieur André GUIHARD, délégué du collège électoral du Pays d'Ancenis
Monsieur Jean-Paul LOYER, délégué du collège électoral Sèvre, Maine et Goulaine
Monsieur Philippe CAILLON, délégué du collège électoral de la région de Blain
Monsieur Gérard BARRIER, délégué du collège électoral du Pays d'Ancenis
Monsieur Joseph LAIGRE, délégué du collège électoral de Pornic
Monsieur Bernard LEBEAU, délégué du collège électoral du Pays de Redon
Monsieur Jean-Claude BRISSON, délégué du collège électoral Loire Atlantique Méridionale
Monsieur Didier FAVREAU, délégué du collège électoral de la région de Machecoul
Monsieur Raymond CHARBONNIER, délégué du collège électoral de Sud Estuaire
Monsieur Jacques LUCAS, délégué du collège électoral de Loire Divatte

Titulaires absents :

Monsieur Patrick LEHOURS, délégué du collège électoral de Cœur Pays de Retz (excusé)
Monsieur Jean-Pierre MAILLARD, délégué du collège électoral Loire et Sillon (excusé)
Monsieur Serge HEAS, délégué du collège électoral du Castelbriantais (excusé)
Monsieur Pierre-André PERROUIN, délégué du collège électoral de Vallet (démissionnaire)
Monsieur Jean-Pierre POSSOZ, délégué du collège électoral de la région de Nozay (excusé)
Monsieur Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grandlieu (excusé)
Monsieur Yves TAILLANDIER, délégué du collège électoral de Cœur d'Estuaire (excusé)
Monsieur David HEMION, délégué du collège électoral d'Erdre et Gesvres (excusé)

Délégués suppléants présents et remplaçant un titulaire :

Madame Mireille HOLOWAN, déléguée du collège électoral d'Erdre et Gesvres
Monsieur Jérôme RIPAYRE, délégué du collège électoral de la région de Nozay
Monsieur Yves-Marie DELANOE, délégué du collège électoral de Cœur d'Estuaire
Monsieur Patrick MORICEAU, délégué du collège électoral de Grandlieu
Monsieur Louis SIMONEAU, délégué du collège électoral du Castelbriantais

Délégués suppléants présents :

Monsieur Loïc MARCHESSEAU, délégué du collège électoral du Pays d'Ancenis

Secrétaire de séance : Bernard MACE

Affichage le 21 Décembre 2018

2018-77 BUDGET PRINCIPAL : CONTRAT DE PRET

Vu le budget primitif voté le 29/03/2018 par délibération 2018-20

Vu la délibération 2018-59 portant sur la décision modificative n°1,

Vu la délibération 2018-76 portant sur la décision modificative n°2,

Vu la proposition de La Banque Postale en date du 14 décembre 2018,

Monsieur le Président rappelle que pour le financement du programme d'investissement 2018, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 3 000 000.00 euros.

Le Comité, après avoir pris connaissance des offres de financement des différents organismes bancaires consultés, décide, à l'unanimité :

Article 1 : Organisme prêteur :

La Banque Postale

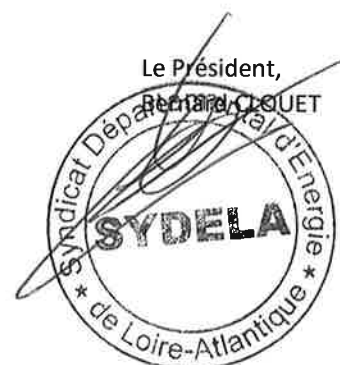
Article 2 : Principales caractéristiques du contrat de prêt

Score Gissler	: 1A
Montant du contrat de prêt	: 3 000 000.00€
Durée du contrat de prêt	: 15 ans
Objet du contrat de prêt	: Financer les investissements
Versement des fonds	: en 1 fois avant la date limite du 14/02/2019
Mode d'amortissement	: Constant
Taux d'intérêt annuel	: Taux fixe de 1.30%
Base de calcul des intérêts	: mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
Remboursement anticipé	: Possible à une date d'échéance d'intérêts moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle
Commission d'engagement	: 0.10% du montant du contrat de prêt

Article 3 : Etendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus et à intervenir avec la Banque Postale, et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de prêt et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Le Président,
Bernard CLOUET



SYDELA
Syndicat Départemental d'Energie
de Loire-Atlantique